

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

25.08.2017

Dossier complet le :

28.08.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0284

**1. Intitulé du projet**

Construction d'une serre agricole monobloc multichapelles en verre, avec couverture photovoltaïque.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

COQ Yvon, Agriculteur

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

COQ Yvon

RCS / SIRET

4 1 2 | 4 9 9 | 7 2 5 | 0 0 0 1 | 5

Forme juridique

En nom personnel

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

| N° de catégorie et sous catégorie                                       | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. | Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.   |

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Construction d'une serre rigide multichapelles, en verre, monobloc, type venlo, d'une superficie totale de 29 818 m<sup>2</sup>.  
Un bassin de rétention est dimensionné au nord de la construction.

Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance installée de 2 599 kWc.

Le projet sera implanté lieu-dit Le Petit Martignon est - 84 100 ORANGE, sur la parcelle N° 296 - Section Q (60 810 m<sup>2</sup> disponible).

Il sera aménagé sur une surface agricole, en zone A du PLU, et recevant actuellement des cultures céréalières sur toute l'unité foncière.

Le choix du terrain s'est porté sur sa capacité à supporter une construction rigide de ce type.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La serre sera exploitée par la société COQ Yvon, créée le 27/04/1998 et enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON sous le numéro 412499725.

Cet outil permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions plus précoces et très tardives.

L'implantation de la serre ouvrira de nouvelles perspectives culturelles en permettant la gestion de la qualité sanitaire et de la densité des productions, grâce à la coquille constituée par cette serre rigide.

Ce projet permettra également de générer la création de 2 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.

Enfin, elle créera un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 1000 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Etape 1 : Terrassement. les mouvements de terre seront très réduits compte tenu de la planimétrie du terrain.

Etape 2 : Le matériel sera livré grâce aux axes de transport déjà existants. Une attention particulière sera apportée lors de l'utilisation des engins de construction, pour diminuer le risque de pollution de l'environnement (fuites d'hydrocarbures).

La structure en acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 7 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Reden Solar de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

Etape 3 : Des chemins de circulation seront aménagés autour de la serre pour assurer la maintenance et l'accès aux services d'intervention.

Etape 4 : Les eaux pluviales seront traitées conformément aux exigences liées à la Loi sur l'Eau.

Un collecteur des eaux de pluie de la toiture des serres conduira l'eau jusqu'à un bassin de rétention.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'activité principale de l'exploitation est tournée vers la production maraichères : tomates, concombres, poivrons et raisin de table en sol.

Pour pérenniser le développement de son exploitation, Monsieur COQ souhaite sécuriser ses cultures.

Grâce à la serre, le producteur pourra protéger ses cultures des aléas climatiques et des maladies parasitaires.

De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce, tout au long de l'année.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance, depuis le centre de conduite de Reden Solar (ex. Fonroche), à Roquefort.

La maintenance sera effectuée par les équipes Reden Solar (ex.Fonroche).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Permis à construire.
- Déclaration Loi sur l'eau : rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol».

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s)                                    |
|--|--|
| 115.39m x 38.02m = 4387.13m <sup>2</sup><br>207.67m x 122.46m = 25431.27m <sup>2</sup> | Superficie totale :<br>29 818 m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit Le Petit Martignan - est  
84 100 ORANGE

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 4°46'33"E Lat. 44° 8' 3"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - ZNIEFF terrestre de Type II « L'Aygues » n°930012388, à 1,4 km au Nord.<br>- ZNIEFF terrestre de Type II « Le Rhône » n°930012343, à 4,4 km à l'Ouest. |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | - PPR du Rhône<br>- PPRI du Bassin versant de l' Aygues, de la Meyne et du Rieu.<br><br>- IMPLANTATION PROJET HORS PÉRIMÈTRE |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | - à 3,4 km au Nord-Est du site : L'Aygues N°FR9301576<br>- à 4,4 km à l'Ouest du site : Le Rhône aval N°FR9301590            |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Le projet de cultures maraichères sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels. Terrains déjà en culture et équipés.<br>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration.<br><br>AUCUN IMPACT (pas de prélèvement dans la nappe) |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Création d'un bassin de rétention conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau"(Gestion des eaux pluviales).   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais.<br>- Terrain quasiment plat <0.5%.<br>- Très peu de mouvements de terrain.   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Voir formulaire simplifié N2000   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |   |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Implantation sur une parcelle agricole en culture.   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPR du Rhône</li> <li>- PPRI du Bassin versant de l' Aygues, de la Meyne et du Rieu.</li> <li>- IMPLANTATION PROJET HORS PÉRIMÈTRE</li> <li>- Zone de sismicité : 3 (à sismicité modérée).</li> </ul>   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   |  |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans impact : uniquement travaux agricoles.</li> <li>- Le projet est entouré de parcelles agricoles cultivées.</li> <li>- Habitat très épars et siège des exploitations agricoles.</li> <li>- En phase diurne, les équipements électriques respecteront les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007.</li> <li>- Aucun bruit en phase nocturne.</li> </ul> |

|                  |  |                          |                                     |  |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Rejet des eaux de pluie dans l'ouvrage prévu pour leur gestion (bassin de rétention / infiltration), conformément aux directives du dossier Loi sur l'eau.<br><br>AUCUN IMPACT |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.<br>- Production en mode raisonnée, norme AB.   |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|  |  |                          |                                     |   |
|--|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Prise en compte de l'impact visuel : voir annexe.<br>- Le site est très principalement entouré par des parcelles ou des exploitations agricoles.<br>- Dans sa partie nord, est et ouest, en covisibilité avec les exploitations voisines, la parcelle, recevant le projet, sera bordée d'espèces arbustives denses pour diminuer l'impact visuel de la construction agricole. |
|  | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - Création de 2 emplois à temps plein.<br>- L'usage du sol est conservé (agricole).   |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire car :

- Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe (site Natura 2000 à + de 3kms du projet),
- Terrain déjà en culture (maraîchage de plein champ et céréales en rotation), pas d'intérêt écologique patrimonial.
- Pas d'enjeux de conservation de la flore.
- Pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction.
- Pas d'impact ni de bruit ni d'odeur sur les habitations rapprochée ou les utilisateurs.
- Gestion du rejet des eaux pluviales validé par un dossier D.L.E., pas d'impact sur les masses d'eau.
- Pas d'affouillements, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : prise en compte de l'impact visuel.
- Annexe 8 : prise en compte du risque inondation.
- Annexe 9 ; coupe de principe de la serre.
  
- Formulaire d' évaluation simplifié des incidences Natura 2000.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Orange

le, 24 août 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dess

